



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 24 octobre 2019

Objet de la délibération

ADMISSION EN NON VALEUR : BUDGET ANNEXE DU PORT

Le vingt quatre octobre deux mille dix neuf à 19h00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Stéphane LOHÉZIC, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Thierry FALQUERHO, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Serge GERBAUD, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER, Joël TRÉCANT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Caroline BALSSA à Claudine CORPART, Roselyne MALARDÉ à Marie-Françoise CÉREZ, Pascal LE LIBOUX à André HARTEREAU, Jacques KERZERHO à Alain HASCOET, Françoise BARJONET MOY à Michèle DOLLÉ, Jean-François LE CORFF à Philippe PERRONNO, Marc LE BOUHART à Thierry FALQUERHO, Franck LE GOURRIÉREC à Julian PONDAVEN

Absent(s) :

Michaël BEAUBRUN

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur HASCOET Alain** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2019.10.009

ADMISSION EN NON VALEUR : BUDGET ANNEXE DU PORT

Rapporteur : Stéphane LOHEZIC

Le comptable municipal d'Hennebont sollicite le Conseil Municipal pour prononcer l'admission en non-valeur d'un montant de 192.6 € sur le budget annexe du Port de la Ville d'Hennebont pour les sommes dont il n'a pu procéder au recouvrement.

2017	192,60 €
TOTAL	192,60 €

Motifs de Non Valeur	Montants
Combinaison infructueuse d'actes	120,00 €
Poursuite sans effet	72,00 €
RAR inférieur seuil poursuite	0,60 €
TOTAL	192,60 €

Prestations concernées	Montants
Droit de mouillage Port	192.60 €
TOTAL	192.60 €

Ces sommes seront comptabilisées au compte 6541 : admission en non-valeur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande présentée par le comptable public d'Hennebont,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 30 septembre 2019,
Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 7 octobre 2019,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

→ **ADMET** en non-valeur des sommes évoquées ci-dessus.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU